

Commune :
Meyzieu

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

numéro d'ordre du document
d'arpentage :
numéro d'ordre du registre de
constatation des droits :
sachet du service d'origine :

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le 12/01/2012 par M. MONTARON S. géomètre à Quetigny
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463

A , le
Pour la Communauté Urbaine
Pour le Président
la vice-président

Section : DI
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 12/01/2012
Support numérique :

Document d'arpentage dressé
par M. MONTARON S.
à : QUETIGNY

Date : 12/01/2012
Signature :

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS
TECHNIQUES TOPO
Bureau Secondaire
13, rue de la Houe
21800 QUETIGNY
RC 642 019 038 B

N° 90903

